

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction générale de l'enseignement scolaire

Mission éducation artistique et culturelle

Affaire suivie par : Mme Marie DONADIEU

Tél : 01 55 55 25 71

Mél : marie.donadieu@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

Ministère de la Culture

Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche

Service de la démocratie culturelle et des territoires

Affaire suivie par : Mme Aurélia VESPERINI

Tél : 01 40 15 76 78

Mél : aurelia.vesperini@culture.gouv.fr

182 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Affaire suivie par : Édouard SCHERRER

Tél : 01 49 55 53 33

Mél : edouard.scherrer@agriculture.gouv.fr

78 rue de Varenne, 75349 PARIS SP 07

Paris, le 9 octobre 2025

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La ministre de la Culture

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des affaires culturelles

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

S/C de mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Madame la vice-rectrice et messieurs les vice-recteurs ; les directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; les inspectrices et inspecteurs d'académie inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; les cheffes et chefs d'établissement d'enseignement

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux adjoints des affaires culturelles délégués à l'action culturelle et territoriale ; les conseillères et conseillers auprès des directrices et directeurs régionaux et des directrices et directeurs des affaires culturelles pour l'action culturelle et territoriale

Les chargées et chargés de mission culture auprès des directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Objet : Lancement de la 14^{ème} édition du prix de l'Audace artistique et culturelle

Créé en 2012, le **prix de l'Audace artistique et culturelle** est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en partenariat avec la Fondation Culture & Diversité. Cette dernière a pour mission de favoriser l'accès aux arts et d'encourager les pratiques culturelles des jeunes qui en sont éloignés.

À l'initiative de la Fondation Culture & Diversité, convaincue que l'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier essentiel d'égalité des chances et d'épanouissement pour chaque élève, le Prix de l'Audace artistique et culturelle a pour ambition de mettre en lumière des projets d'EAC en milieu scolaire, exemplaires par leur caractère audacieux, innovant ou inédit, tant par les territoires concernés que par les publics touchés, les démarches artistiques, les partenariats engagés et l'impact des projets. Il souhaite valoriser la diversité des initiatives portées.



Pour sa quatorzième édition, le Prix de l'Audace artistique et culturelle évolue afin de :

- Valoriser un plus grand nombre de projets sur l'ensemble du territoire national,
- Simplifier la participation des établissements.

Ainsi, pour la première fois, trente-quatre Lauréats académiques – un par académie – seront distingués par le Secrétariat du prix et recevront chacun une dotation de 1 000 euros de la part de la Fondation Culture & Diversité. Parmi ces trente-quatre lauréats, les neuf projets les plus exemplaires seront présentés au Jury du prix qui désignera trois projets Lauréats nationaux le 31 mars 2026. Ils bénéficieront chacun d'une dotation complémentaire de 4 000 euros afin de soutenir la valorisation et la pérennisation de leur démarche.

L'appel à projet sera lancé sur la plateforme ADAGE. Les établissements n'y ayant pas accès pourront candidater sur Démarches-simplifiées.

Cette 14^e édition distinguera les projets dans les catégories : École – Collège – Lycée et se clôturera par une Cérémonie de remise des prix au Panthéon le jeudi 21 mai 2026.

Vous trouverez en notice jointe à ce courrier détaillant le nouveau processus de candidature au prix et son calendrier.

Pour les ministres et par délégation

La directrice générale
de l'enseignement scolaire
Caroline PASCAL

La directrice générale de la
démocratie culturelle, des
enseignements et de la recherche

Naomi PERES

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche
Benoît BONAIMÉ

NOTICE

Modalités de candidature et de sélection à la 14^e édition du prix de l'Audace artistique et culturelle

Modalités de candidature pour les porteurs de projet

Calendrier : du 13 novembre 2025 au 10 janvier 2026

Pour les établissements ayant accès à ADAGE :

- Les porteurs de projet pourront candidater au Prix via l'appel à projet national « Prix de l'Audace artistique et culturelle » sur ADAGE.

Pour les établissements n'ayant pas accès à ADAGE :

- Les porteurs de projet pourront candidater au Prix via le formulaire Démarches Simplifiées sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/paac2026>

Candidature :

- Les porteurs de projet devront **détailler le projet mené** -achevé ou en cours de réalisation- en répondant au mieux aux critères d'appréciation, afin d'être éligible au Prix de l'Audace artistique et culturelle.
- Une attention particulière devra être accordée à **l'argumentaire** à rédiger, dans l'encart prévu à cet effet, exposant **l'innovation, l'audace, la plus-value en EAC** du projet présenté.

Modalités de sélection

Sélection par les commissions académiques : avant le 6 février 2026

- Les projets seront sélectionnés à partir des candidatures sur ADAGE et sur la plateforme Démarches Simplifiées. **Au total, les commissions académiques devront sélectionner un maximum de trois projets.**
- Sur ADAGE, des commissions académiques sélectionneront **un à trois projets, en respectant le quota d'un projet maximum par niveau d'enseignement (école – collège – lycée).**

Sélection par les membres du secrétariat : le 10 mars 2026

- Un projet par académie, vice-rectorat ou service de l'Education nationale sera valorisé Lauréat académique par le Secrétariat du prix, soit 34 projets Lauréats académiques.
- Chacun des 34 Lauréats académiques recevra une dotation de 1000€.
- Parmi ces 34 projets, les 9 projets les plus remarquables seront sélectionnés pour être présentés au Jury du prix de l'Audace artistique et culturelle.
- L'annonce des 34 projets lauréats académiques et des 9 sélectionnés pour le Jury se fera par mailing après la réunion du secrétariat.

Sélection par les membres du Jury : le 31 mars 2026

- Le Jury se réunira afin de désigner les 3 Lauréats nationaux.
- Les trois Lauréats nationaux ne représenteront pas nécessairement chacun un niveau d'enseignement (école – collège – lycée). **Le Jury se réserve le droit de primer deux projets d'un même niveau.**

- Ces trois Lauréats nationaux recevront une dotation de 4000€ en complément des 1000€ de dotation Lauréat académique.

Versement des dotations

- Les dotations sont versées à l'établissement scolaire porteur du projet.
- Les dotations versées par la Fondation Culture & Diversité interviendront en fin d'année scolaire.

Valorisation des Lauréats académiques et nationaux

1. Brochure du prix de l'Audace artistique et culturelle

- Les 34 Lauréats académiques seront sollicités pour fournir un texte de présentation ainsi que des photos de leur projet, afin de figurer dans la brochure du prix de l'Audace artistique et culturelle
- 2000 signes maximum et 2 photos permettront à chacun des 31 Lauréats académiques de figurer dans une double page dédiée à la valorisation de leur projet en suivant la trame suivante : **porteurs du projet, objectifs du projet, descriptif et réalisations du projet.**
- 3400 signes et 3 photos permettront à chacun des 3 Lauréats nationaux de figurer sur trois pages dédiées à la valorisation de leur projet en suivant la trame suivante : **porteurs du projet, objectifs du projet, descriptif et réalisations du projet, témoignages de bénéficiaires du projet.**
- Cette brochure sera éditée au mois de mai et distribuée à l'ensemble de nos partenaires institutionnels ainsi qu'aux différents participants au prix.
- Ces contenus seront à envoyer à Manon Retailleau mretailleau@fmclcd.org et Marie Jacquillard mjacquillard@fmclcd.org le 13 mars au plus tard.

2. Cérémonies locales entre mars et juin

- Les académies seront encouragées à organiser une **célébration en local** pour les Lauréats de leur académie.
- Pour soutenir ces cérémonies locales, la Fondation Culture & Diversité mettra à disposition des académies un kit de communication et propose de relayer les évènements sur ses réseaux et via son agence de presse.

3. Cérémonie nationale du prix de l'Audace artistique et culturelle à Paris

- Une cérémonie nationale sera organisée par la Fondation Culture & Diversité le 21 mai 2026 au Panthéon pour remettre leurs prix aux 3 lauréats nationaux.
- A cette occasion, des Trophées seront remis, réalisés par des jeunes de l'association **La Source Garouste – Des Brillants**. Cette association, créée en 1991 par le peintre et sculpteur Gérard Garouste, a pour mission d'aider des enfants et des jeunes en difficulté familiale, scolaire et sociale à développer leur créativité artistique dans de nombreux domaines.